Conditions générales de prestations de services - Professionnels

L'auto-entrepreneur
Juhel Alexandre
Youbecom Network
18A RUE DE GUEBRIANT, Appt A002, 35000 RENNES
N° Siret : 800 387 854 00048
N° Siren : 800 387 854
www.youbecom-network.com
contact@youbecom-network.com

Dispensée d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

1. Objet

Les présentes dispositions concernent l'ensemble des prestations de services (appelé Prestations) proposées par Youbecom Network, représentée par l'auto-entrepreneur Juhel Alexandre (appelé Prestataire) au travers des sites www.youbecom-network.com, www.rostercon.com, www.youbecom-agency.fr et détaillent les droits et obligations de Youbecom Network vis à vis du client (appelé Client) dans le cadre des prestations de services suivantes :

- Code APE 6201Z Programmation Informatique
- toute activité de référencement, webmarketing, éditoriale
- toute activité de commercialisation d'espaces publicitaires sur Internet

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de prestations de services, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de prestations de services Particulières.

Une commande de Prestations auprès de Youbecom Network implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de prestations de services. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

2. Modalités de commande

Le contrat ou devis signé est adressé par le Prestataire au Client qui en retourne un exemplaire dûment signé et accompagné des présentes conditions générales acceptées au plus tard trois (3) jours avant le début des Prestations.

3. Exécution de la prestation et obligations

Le Client s'engage à apporter au Prestataire l'ensemble des informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des Prestations définies dans le contrat ou le devis signé accepté.

Le Client devra respecter les prescriptions du Prestataire fixées dans les documents remis au Client notamment en ce qui concerne les éléments techniques liées aux Prestations (exemple : taille et poids des créations, délais de mise en ligne, …)

Le Client devra mettre à disposition du prestataire les éléments techniques nécessaires à la réalisation des Prestations au plus tard quatre (4) jours ouvrés avant le début desdites Prestations voir avant si le Prestataire le juge nécessaire.

Si la prestation inclut une création graphique ou mettant en œuvre du développement informatique, un cahier des charges sera rédigé et validé par le Client. La date de livraison planifiée qui découle de ce cahier des charges est indiquée sur le contrat ou le devis signé accepté. Au terme du délai alloué, il est convenu que le site est mis en ligne et la facturation déclenchée.

Pour des prestations de référencement, il est convenu que la prestation initiale peut-être amené à évoluer pour intégrer les évolutions de techniques de référencement.

Dans le cadre de la réalisation de certaines Prestations, le Prestataire se réserve le droit de

faire appel à des partenaires externes. L'ensemble des relations avec ces partenaires seront gérées par le Prestataire.

Dans le cadre de la diffusion de messages publicitaires, le Prestataire se réserve le droit de refuser ou de retirer à tout moment la mise en ligne d'un message ou d'un lien hypertexte vers un site Internet qui serait contraire à la ligne éditoriale des sites édités par le Prestataire ou qui présenterait de quelque manière que ce soit un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs ou à la Loi.

Le Prestataire s'engage à fournir un rapport régulier de l'avancement des travaux qui lui sont confiés. Dans le cadre d'une Prestation « fil rouge » mensuelle ou annuelle, des rapports réguliers seront transmis selon les modalités convenues avec le Client.

Les échanges avec le Client se feront lors de réunions physiques, par téléphone, email ou visio-conférence.

4. Prix

Toute prestation commandée par le Client au Prestataire est due par ce même client, y compris en cas d'annulation par le Client avant l'exécution de la prestation. Les prix des prestations exécutées sont mentionnés sur le devis signé accepté et signé par le client durant la durée de validité du devis (validité de 30 jours à compter de sa date d'émission).

Si aucun devis n'a été établi, ou si le devis établi était un estimatif (mention portée sur le devis), les prix des prestations exécutées sont convenus avec le client et mentionnés sur la facture correspondant à la prestation effectuée.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut d'auto-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

5. Facturation – Conditions de règlement

La facture finale sera émise par le Prestataire dès accomplissement de la prestation avec une facturation d'acomptes selon les conditions prévues dans le contrat ou dans le devis signé. Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture sauf exception précisée sur le contrat ou le devis signé accepté.

L'original de la facture est adressé au Client.

La prestation ne pourra pas être exécutée si le Client n'a pas auparavant versé au Prestataire l'acompte qui lui aura été demandé dans le contrat ou le devis signé accepté.

Le règlement s'effectue :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de « Juhel Alexandre » et adressé au « 18A RUE DE GUEBRIANT, Appt A002, 35000 RENNES » ;
- soit par virement bancaire sur le compte dont le RIB a été fourni en annexe du devis signé ou du contrat.

Aucun envoi d'espèces par voie postale ne sera accepté.

6. Retard de Paiement

Toute facture non réglée à échéance pour quelque cause que ce soit se verra appliquer une pénalité de retard d'un taux égal au taux refi de la BCE, majoré de points.

Le taux de la pénalité de retard est calculé sur la base du taux refi de la BCE, majoré du nombre de points fixé par la BCE, en vigueur au moment de la date d'émission de la facture. Le taux de la pénalité de retard est mentionné sur la facture. Cette pénalité journalière est calculée sur le montant net à payer restant dû, et court à compter du premier jour suivant la date d'échéance de paiement mentionnée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le Prestataire se réserve le droit en cas de non paiement à échéance de suspendre ou annuler l'exécution de tout ou partie des Prestations en cours et de conserver à titre des premiers

dommages et intérêts toute somme versée par le Client.

7. Confidentialité et déontologie

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité quant aux Prestations réalisées, aux informations contenues dans les éléments transmis pour le bon déroulement des Prestations et à ses clients. Sauf indication contraire, le Client autorise le Prestataire à citer son nom à titre de référence.

Le Client qui serait amené à collecter des données personnelles sur les utilisateurs des sites du Prestataire dans le cadre d'une Prestation, s'engage à respecter la réglementation liée à la protection des données personnelles et notamment la loi n°78-1 du 6 janvier 1978.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation qui pourrait lui sembler contraire à sa déontologie ou en désaccord avec la Loi.

8. Propriété intellectuelle

Le Client déclare être le propriétaire ou bénéficier des autorisations d'exploitation de tous les éléments transmis au Prestataire afin d'assurer la Prestation prévue dans le contrat ou le devis signé accepté.

Le Client garantit le Prestataire contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part d'un tiers invoquant un droit notamment de propriété intellectuelle, et/ou d'acte de parasitisme et/ou de concurrence déloyale.

Le Client prendra à sa charge toute condamnation pécuniaire ou indemnisations auxquelles le Prestataire pourrait être condamné suite à l'utilisation des éléments transmis par le Client ainsi que les frais supportés par le Prestataire, y compris les frais d'avocat.

Le Prestataire restera propriétaire de ses outils et contenus présentés sur les domaines dont il est propriétaire.

9. Garantie

Le Prestataire ne peut garantir qu'aucun concurrent ne sera diffusé sur les sites édités par le Prestataire durant la durée des Prestations définies dans le contrat ou le devis signé.

10. Limitation de responsabilité

Le Prestataire ne serait être tenu responsable de préjudices indirects ou implicites prétendument causés au client, tels que la perte d'exploitation ou la perte de clientèle notamment en cas de piratage du site du Client, copie de ses données et contenus, non affichage de la page du site, problèmes liées à l'hébergeur du site. De même les modifications de contenus ou de contenant faites par le client excluent de fait la responsabilité du Prestataire.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une mise en œuvre partielle, détournée, incorrecte des conseils et recommandations fournis par le Prestataire.

Lors de la création ou de la maintenance d'un site internet ou autre données accessibles en ligne, les informations sont sous la responsabilité du client.

Il est stipulé que toute intervention du client entraîne irrévocablement l'annulation de recherche de responsabilité du Prestataire.

11. Durée du contrat

La durée du contrat est définie dans le contrat ou le devis signé en fonction de la prestation choisie par le Client.

Le contrat pourra faire l'objet d'une reconduction tacite comme indiqué dans le

contrat ou le devis signé dans le cadre de Prestations sur la durée. Le Prestataire ne pourra pas être tenu responsable en cas de résultats partiels en fin de contrat ou en cas de résiliation dans les conditions définies ci-après pour les prestations sur la durée.

12. Résiliation

Si l'une des parties ayant manqué à ses obligations ne remédie pas à ce manquement dans un délai de trente (30) jours après notification par lettre recommandée avec demande d'accusée de réception d'une mise en demeure par l'autre partie, cette dernière pourra sans préjudice de toute autre action, résilier de plein droit le contrat

13. Forces majeures

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable pour un dommage ou une perte financière résultant d'un retard dans l'exécution ou d'une inexécution de tout ou partie de la prestation si ce retard est le fait d'événements ou de causes échappant à son contrôle raisonnable.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, le Prestataire n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'erreur serveur, de panne informatique, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités du Prestataire, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc.
La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par le Prestataire des obligations contractuelles du devis signé, du contrat ou des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, le Prestataire pourra à sa convenance proposer au Client un délai de réalisation supplémentaire ou l'octroi d'une autre prestation.

14. Droit applicable – Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.
Pour toute contestation afférente aux présentes conditions, seul le tribunal de RENNES (35) sera compétent.